La communauté de communes de la Vallée de la Bruche est élue « Capitale Française de la Biodiversité 2022 »



La communauté de communes alsacienne devient la onzième « Capitale française de la Biodiversité ».

Avec les 4 autres collectivités lauréates, elle illustre par ses actions le lien étroit entre restauration des paysages et protection de la nature.

A partir d'un paysage profondément dégradé par la déprise agricole et l'enrésinement forestier, la communauté de communes de la Vallée de la Bruche a su impulser une politique de réouverture des paysages, en permettant l'émergence et la pérennisation d'acteurs économiques et associatifs (associations foncières pastorales, syndicat des arboriculteurs et récoltants familiaux de fruits), susceptibles de contribuer au maintien des paysages ouverts sur le long terme. La gestion paysagère menée dans cette vallée vosgienne est intimement liée, dans la conception comme dans la mise en œuvre, à la préservation et au développement de la biodiversité. Ainsi, il ne s'est pas seulement agi de rouvrir des parcelles enrésinées, mais de travailler les lisières, de favoriser de nombreux éléments fixes du paysage (bosquets, haies, arbres isolés, vergers...), de reconquérir des fonds de vallées, des berges de cours d'eau... Un véritable travail de fond constituant et entretenant une « dentelle » d'espaces à haute valeur paysagère et environnementale.
Le projet paysager de la collectivité apparaît de plus fortement intégré aux autres composantes du territoire : tourisme, valorisation agricole, fermes-auberges, lien social, cadre de vie, mobilité... De ce fait, il est porté par toute une communauté d'acteurs, et ce depuis plus de trente ans.

Un exemple riche et inspirant pour les territoires ruraux de montagne comme de plaine, mais aussi pour les bourgs, les villes voire les métropoles partout en France.

4 autres collectivités récompensées aux côtés de La CC de la Vallée de la Bruche :

- **Saint-Chamas** (8593 hab., Bouches-du-Rhône), "Meilleure commune pour la Biodiversité 2022 de - de 20 000 habitants"
- **Saintes** (25 470 hab., Charente-Maritime), "Meilleure commune pour la Biodiversité 2022 de - de 100 000 habitants"
- **Angers** (154 508 hab., Maine-et-Loire), "Meilleure commune pour la Biodiversité 2022 de + de 100 000 habitants"
- **Laroque-des-Albères** (2 115 hab., Pyrénées-Orientales), "Coup de coeur du Jury 2022"

En savoir plus

Ce palmarès a été établi par le Comité scientifique et technique du concours réuni le mardi 28 juin 2022.
Voir la composition du Comité

L'édition 2023 du concours Capitale française de la Biodiversité est d'ores et déjà ouverte: communes et

intercommunalités françaises sont invitées à candidater jusqu'au 31 janvier 2023 sur www.capitale-biodiversite.fr afin de faire connaitre et valoriser leurs réussites autour du thème **« Arbres & Forêts »**.

Liens utiles
Plus d'infos sur le palmarès
Contact

Florence Barreto, Office Français de la Biodiversité – presse@ofb.gouv.fr – tél. 06 98 61 74 85
Ludovic Provost, Plante & Cité – ludovic.provost@plante-et-cite.fr – tél. 02 41 72 38 15 - 06 01 33 68 17